

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 à 20h00

Le 13 DÉCEMBRE 2021 à 20h00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; BOINOT Florence ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : GASTARD Patrick ; (proc. à L LOISEAU) ; PIERRON Pierrette (proc. à P-Y BRETON)

Secrétaire : LAFOND Anne-Marie

Présents : 13 Représentés : 2 Absents : 2 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

1- Intervention du Directeur de la Chrysalide, Monsieur Fontaine

2- Désignation du/de la secrétaire de séance : Anne-Marie LAFOND

3- Approbation du compte-rendu des séances du 10/11 : 15 POUR

4- Projets éoliens de Courcôme et de Marcillé

→ Par arrêté en date du 20 juillet 2020, Madame la Préfète a lancé une enquête publique ouverte du lundi 28 septembre 2020 au vendredi 30 octobre inclus, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société CPENR LES PLANS dont le siège est situé 2 rue du Libre Échange CS 95893 TOULOUSE (31506) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien de 3 éoliennes sur les communes de La Faye et de Courcôme.

La commune de Villefagnan étant dans le périmètre du projet, l'avis d'enquête publique a été affiché en mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix POUR – 12 voix CONTRE - 1 ABSTENTION, donne un avis défavorable à ce projet.

5- Tarifs des salles communales pour 2022 :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour 2022, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider ou non de la révision des tarifs de location des salles communales, inchangés depuis 2019.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, **Décide d'accorder la gratuité de la première utilisation de salles communales (cuisine et matériels inclus) pour les associations dont le siège est à Villefagnan.**

>décide également de conserver les tarifs actuels :

	TARIFS 2022
▪ bals et soirées dansantes ou spectacles.....	76,00
▪ soirées gratuites ou immobilisations (Assemblée générale...)	35,00
▪ dîners dansants, repas privés et repas sociétés de Villefagnan	
- moins de 50 personnes.....	54,00
- de 50 à 75 personnes.....	67,00
- de 75 à 100 personnes.....	80,00
- de 100 à 125 personnes.....	98,00
- de 125 à 150 personnes.....	116,00
- de 150 à 175 personnes.....	133,00
- de 175 à 200 personnes.....	151,00
- de 200 à 250 personnes.....	172,00
- de 250 à 295 personnes.....	184,00
▪ loto, concours de belote.....	55,00

▪ repas privés extérieurs.....	186,00
▪ AG association extérieur.....	54,00
▪ bal extérieur.....	186,00
▪ loto, concours de belote extérieurs.....	186,00
▪ vin d'honneur privé.....	54,00
▪ réunion à caractère commercial.....	76,00
▪ spectacle extérieur.....	88,00
▪ réunion publique (sauf période campagne électorale).....	43,00

* pour une société communale, en cas de déficit, le Conseil Municipal se réserve la possibilité d'étudier le dossier sur présentation des pièces justificatives

TARIFS DE LOCATION DES CUISINES

Il demande également de ne pas augmenter les tarifs de location des cuisines (étant entendu que cette location vient s'ajouter éventuellement à la location de la salle des fêtes proprement dite).

1) Les cuisines sont utilisées par des particuliers ou sociétés de Villefagnan

▪ loto, concours de belote, petite collation organisateurs ou utilisation minimum associations.....	26,00
▪ repas moins de 50 personnes ou vin d'honneur.....	41,00
▪ repas de 50 à 75 personnes.....	51,00
▪ " 75 à 100 "	61,00
▪ " 100 à 125 "	75,00
▪ " 125 à 150 "	88,00
▪ " 150 à 175 "	102,00
▪ " 175 à 200 "	116,00
▪ " 200 à 250 "	132,00
▪ " 250 à 295 "	140,00

2) Les cuisines sont utilisées par des particuliers ou sociétés extérieurs à Villefagnan

▪ loto, concours de belote.....	69,00
▪ repas moins de 50 personnes.....	173,00
▪ repas de 50 à 100 personnes.....	206,00
▪ " 100 à 150 personnes.....	243,00
▪ " de plus de 150 personnes.....	277,00

Location du lave-vaisselle 30,00 €

- La vaisselle est fournie jusqu'à 200 personnes.
- La vaisselle cassée est comptée en plus de la location.

■ Caution pour location salle des fêtes :	750 €
■ Caution pour utilisation du vidéoprojecteur :	300 €
■ Caution pour utilisation de la sono :	300 €
■ Caution pour utilisation du lave-vaisselle :	300 €

REPAS DE FAMILLE ou MARIAGE : le 2^e jour est facturé ½ tarif

HALLES MARCHÉ COUVERT ■ Caution 300 €

▪ vin d'honneur (si la salle des fêtes n'est pas libre).....	23,00
▪ vin d'honneur personnes extérieures.....	30,00
▪ soirée (personnes de la commune).....	35,00
▪ repas professionnel1 repas	49,00
▪ " "si midi + soir	99,00

SALLE DES ASSOCIATIONS ■ Caution 300 €

▪ vin d'honneur ou buffet froid (personnes de la commune).... (le soir jusqu'à 21 H, mais pas la nuit)	16,00
▪ réunion commerciale	22,00

SALLE EXPOSITIONS DU MOULIN ■ Caution 300 €

▪ location du 15/05 au 15/10.....	28,00
▪ location période hiver	54,00

6- RPQS du SIAEP : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service D'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public D'eau potable du SIAEP du NORD OUEST CHARENTE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

7- Convention avec Calitom : Cette convention vise à réduire le volume des déchets en sacs noirs. Il y eu l'intervention de Frédéric Blet pour voir notamment à réduire la taille des conteneurs. Nous sommes en attente d'une nouvelle convention.

8- Convention avec Liséa –

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'achat du délaissé LGV à Pailleroux (promesse unilatérale d'achat sous conditions suspensives) pour la parcelle YA 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec 12 POUR 3 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.

9- Convention de servitude de passage de canalisations gaz avec GrDF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'une convention concernant le passage de canalisations de gaz, suite aux travaux de l'aire couverte. Ces travaux se feront sur le chemin communal situé entre l'aire couverte et M et Mme FOURNIER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10- Éclairage public à Chassagne :

Pour des questions de sécurité, il est envisagé d'ajouter des poteaux d'éclairage public à Chassagne – voir avec l'ADA d'Aigre et le SDEG 16.

11- Devis matériel informatique pour le secrétariat : devis ATD16 retenu = 4 285.20 € TTC

12- Point RH : contrats aidés

Nous allons procéder au recrutement de 2 contrats PEC (ex CAE) sur une base d'1 an pour 30 heures/hebdo.

13- Point des commissions

Organisation à revoir, prévoir des invitations plus régulières (par mail). Prévoir une nouvelle commission RH (Pierre, Jean-Marc, Marie-Noëlle, Isabelle) et une Energie avec 8 à 10 membres

14- Devis

- devis signalétique tourisme = MAVASA pour 7 510 € TTC avec la pose = 15 POUR
- devis signalétique valorisation des chemins de rando = RIC pour 3 386 € TTC (panneaux) + 666 € TTC (dépliants) = 15 POUR

15- Informations et questions diverses

- Station d'épuration : Manuel BOIS (Hydraulique Environnement) nous a fait 3 propositions d'implantation de la station sur le terrain communal : la troisième proposition a été retenue pour un montant de 494 000 € HT. Nous pourrions espérer, après subvention, un reste à charge de 200 125 € HT et faire un emprunt de 200 000 €. La livraison de la station est prévue pour début 2023.
- Validation du CDD de Claire Damy, après ses 2 mois à l'essai, elle peut continuer son contrat d'un an.
- Le changement des plaques d'égout route de Ruffec a été réalisé.
- Monsieur Jean-Paul Fournier demande à avoir un trottoir le long de la RD 740, devant chez lui, car problème de stationnement quand il y a des matchs de rugby.
- Déco de Noël : proposition de concours de décoration de sapins dans les villages ?
- Repas des Aînés maintenu ? Vœux maintenus ?
- Mettre à jour les vitrines d'affichage dans les villages mais aussi dans le bourg (salle des associations)
- Maison de santé : les travaux débuteraient en février.
- La Sainte Barbe est annulée à Ruffec.

Séance levée à 00H30